

Arrondissement de
RAMBOUILLET

2026-034

Canton de
CHEVREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An, Deux Mille Vingt-Six,

Date de convocation
8 Avril 2026

Le 14 Avril,

Date d'affichage de
convocation
8 Avril 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de M. Pierre-Louis BRIÈRE, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présents : Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Thérèse MALEM, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Anne BRUS, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Karine CHAOUCHI, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Guénaëlle PATTE, Yolande GROBON, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Magali DOUSSE, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Éric PETRETO à Thérèse MALEM

Madame Thérèse MALEM a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

14 AVRIL 2026

**Objet : Budget Primitif
2026**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

- L. 2312-1 à L. 2312-4 concernant l'adoption du budget,
- L. 2321-1 à L. 2321-5 concernant les dépenses obligatoires,
- L. 2331-1 à L. 2331-4 concernant les recettes de la section de fonctionnement,
- L. 2331-5 à L. 2331-10 concernant les recettes de la section d'investissement,
- L. 2331-11 concernant la répartition et le recouvrement de certaines taxes,

VU le débat d'orientation budgétaire intervenu le 16 février 2026,

CONSIDÉRANT que le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses,

CONSIDÉRANT que le budget de la commune est voté par chapitre,

VU l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 10 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Article 1: ADOPTE** les chapitres suivants du budget primitif 2026 pour les recettes et les dépenses, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

1) Les dépenses de fonctionnement

Chap	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	4 169 403,91
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 099 600,00
014	Atténuations de produits	350 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	762 366,80
Total des dépenses de gestion courante		14 381 370,71
66	Charges financières	29 217,04
67	Charges exceptionnelles	5 000,00
68	Provisions pour risques	20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 435 587,75
023	Virement à la section d'investissement	4 121 674,46
042	Opérations d'ordre de transfert en sections	375 014,72
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 496 689,18
TOTAL		18 932 276,93

2) Les recettes de fonctionnement

Chap	Libellé	BP 2026
013	Atténuations de charges	150 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 372 898,00
73	Impôts et taxes	2 374 518,50
731	Fiscalité locale	8 562 940,00
74	Dotations subventions et participations	1 686 113,61
75	Autres produits de gestion courante	212 500,00
Total des recettes de gestion courante		14 358 970,11
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels exceptionnels	2 000,00
78	Reprise sur amortissements	
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 360 970,11
042	Opérations d'ordre de transfert en sections	48 809,01
Total des recettes de fonctionnement		14 409 779,12
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 522 497,81
TOTAL		18 932 276,93

3) Les dépenses d'investissement

Chap	Libellé	Crédits nouv.	RAR	BP 2026
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	100 000,00	6 000,00	106 000,00
21	Immobilisations corporelles	439 500,00	85 131,34	524 631,34
23	Immobilisations en cours	4 305 441,91	507 911,56	4 813 353,47
Total des dépenses d'équipement		4 844 941,91	599 042,90	5 443 984,81
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 106)	20 000,00		20 000,00
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilés	157 414,10		157 414,10
Total des dépenses financières		177 414,10	0,00	177 414,10
Total des dépenses réelles d'investissement		5 022 356,01	599 042,90	5 621 398,91
040	Opérations d'ordre de transfert en sections	48 809,01		48 809,01
041	Opérations patrimoniales	30 000,00		30 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		78 809,01	0,00	78 809,01
001	Solde execution négatif reporté n-1	1 580 915,83		1 580 915,83
TOTAL		6 682 080,85	599 042,90	7 281 123,75

4) Les recettes d'investissement

Chap	Libellé	Crédits nouv.	RAR	BP 2026
001	Solde execution positif reporté N-1			
13	Subventions d'investissement		1 170 967,65	1 170 967,65
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		0,00	1 170 967,65	1 170 967,65
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 106)	574 475,84		574 475,84
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 008 991,08		1 008 991,08
165	Dotations et cautionnements reçus			
024	Produits des cessions			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières		1 583 466,92	0,00	1 583 466,92
Total des recettes réelles d'investissement		1 583 466,92	1 170 967,65	2 754 434,57
021	Virement à la section d'investissement	4 121 674,46		4 121 674,46
040	Opérations d'ordre de transfert en sections	375 014,72		375 014,72
041	Opérations patrimoniales	30 000,00		30 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 526 689,18	0,00	4 526 689,18
TOTAL		6 110 156,10	1 170 967,65	7 281 123,75

Total recettes investissement et fonctionnement : 26 213 400,68 €

Total dépenses investissement et fonctionnement : 26 213 400,68 €

- **Article 2 : ADOPTE** le budget primitif 2026 pour un montant total 26 213 400,68 €, il est voté au niveau des chapitres tant en section de fonctionnement qu'en investissement.

- **Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, à compter du vote du Budget primitif 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections, fonctionnement et investissement.

Cette délibération est adoptée par :

- **22 (vingt-deux) voix Pour**

(Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Thérèse MALEM, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Anne BRUS, Éric PETRETO, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Karine CHAOUCHI, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Guénaëlle PATTE)

- **7 (sept) voix Contre**

(Yolande GROBON, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Magali DOUSSE, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **16 AVR. 2026**

Certifiée exécutoire le : **16 AVR. 2026**

Le Maire



Pierre-Louis BRIÈRE

Le Secrétaire de Séance



Thérèse MALEM